

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba
Siège Social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Messieurs les actionnaires de la Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Samedi 25/05/2024 à 09h30** à l'Hôtel ALJAZIRA – DJERBA à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2023.
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents au même exercice.
3. Approbation des comptes annuels relatifs au même exercice
4. Affectation des résultats de l'exercice 2023
5. Renouvellement du Mandat des administrateurs
6. Nomination de commissaire aux comptes
7. Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs
8. Quitus aux administrateurs
9. Pouvoir en vue de formalités

Cette publication tient lieu de convocation individuelle à tous les actionnaires.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba
Siège social : Hôtel Al Jazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25/05/2024.

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2023 et du rapport général du Commissaire aux comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, en approuve le contenu.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

Quatrième Résolution

1- L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 de la société, se traduisant par un bénéfice net de 3 101 456,884 dinars comme suit :

Bénéfice net 2023	3 101 456,881
Report à nouveau 2022	<u>5 625 240,283</u>
Total	8 726 697,164
Dividendes à distribuer	<u>(560 000,000)</u>
Reports à nouveau 2013 et antérieurs	1 168 500,364
Reports à nouveau 2023	<u>6 998 196,800</u>
1 ^{er} reliquat	8 166 697,164
Total reports	<u>8 166 697,164</u>
2 ^{ème} reliquat	0,000

2- L'assemblée générale décide le transfert au compte de réserve facultative le solde de « la réserve pour réinvestissement exonéré » devenue disponible pour un montant de 264 122,739 D, et ce après une période de blocage de 5 ans.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

Cinquième Résolution

L'Assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs et le montant de la rémunération à allouer aux membres du comité d'audit pour l'exercice 2023 à ...

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à terme des mandats des administrateurs de la société Al Jazira de transport et de tourisme :

- M. Ezzedine EL KADHI
- Mr Mohamed Firas EL KADHI
- M. Mekki DARDOURI
- M. Abdelaziz GHRIBI
- Mme Sonia EL KADHI
- Mme Syrine EL KADHI

Décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de trois exercices à savoir : 2024, 2025 et 2026. Ils resteront en fonction jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2027 statuant sur les comptes de l'exercice 2026.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Septième Résolution

Prenant acte de la fin de mandat du commissaire aux comptes, l'assemblée générale décide sur proposition du comité d'audit de nommer Mr Borhane HASNAOUI en tant que commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers de la société Al Jazira de transport et de tourisme pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Huitième Résolution

L'assemblée générale confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à